

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 76

AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz,
M. Dufosset, M. Fouquart, Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Marais-Beuil,
M. Mauvieux, M. Salmon et M. Weber

TITRE

Au titre, après le mot :

« industrielle »,

insérer les mots :

« et la pérennité des filières industrielles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les années 1990-2000 ont vu la mondialisation accélérer le mouvement de désindustrialisation en France. L'acier devient une industrie globalisée dominée par des géants internationaux et par la montée en puissance de l'Asie. La stratégie française se recentre sur les aciers à forte valeur ajoutée (automobile, inox), délaissant l'aciérie primaire. La privatisation d'Usinor en 1995, puis sa fusion en 2002 dans le groupe Arcelor, actent la fin du pilotage industriel national. La prise de contrôle d'Arcelor par Mittal en 2006 marque un basculement : la France ne maîtrise plus ses outils métallurgiques stratégiques.

Les années 2010 voient s'achever ce cycle de désindustrialisation, symbolisé par la fermeture des hauts-fourneaux de Florange en 2012. Si certains sites subsistent (Dunkerque, Fos), l'aciérie lourde française est devenue résiduelle, majoritairement tournée vers l'aval, et dépendante des décisions de groupes mondialisés. Cette évolution alimente aujourd'hui les débats sur la réindustrialisation, la souveraineté et la décarbonation de la production d'acier.

Les conséquences de ces choix de politique publique sur nos filières industrielles sont calamiteuses, et le présent amendement vise à insister sur ce point crucial.